

MOTION D'ORIENTATION

Alors que le statut de la fonction publique fête ses 40 ans, les droits des personnels demeurent attaqués par la contractualisation décomplexée, la privatisation galopante des missions, le renforcement de la concurrence entre personnels... Ce sont autant d'attaques des garanties que ce statut apporte, également, aux personnes prises en charge.

Le SNEPAP-FSU n'aura de cesse de rappeler la place du Service Public, de ses valeurs de solidarité et de protection des libertés individuelles.

Pour le SNEPAP-FSU, le service public a également un rôle significatif à jouer dans la protection de l'environnement et la transition écologique, défi majeur pour notre société. Nous militerons pour y donner une dimension concrète, en poursuivant nos actions pour une administration décarbonée et résiliente.

Le SNEPAP-FSU continuera d'œuvrer tant pour la défense des personnels (revalorisations statutaires, conditions de travail) qu'en faveur d'une nouvelle politique pénale et d'une conception ambitieuse de nos métiers.

A ce titre, nous défendrons une formation renouvelée, tant initiale que continue, de l'ensemble des agents. Le SNEPAP-FSU continuera de militer en faveur d'une collaboration étroite entre tous les professionnels de l'administration pénitentiaire.

Face à l'engorgement de l'ensemble des services, le SNEPAP-FSU continuera de revendiquer une réflexion décloisonnée entre tous les acteurs et actrices de la chaîne pénale, concernant la Justice pénale, l'exclusion de la peine de prison pour certaines infractions, ainsi que la refonte de l'échelle des peines.

Changement de paradigme indispensable pour véritablement lutter contre la surpopulation carcérale devenue structurelle en France et permettre enfin des conditions de détention respectueuses des usagers.ères et des personnels y œuvrant.

Les 10 ans de la conférence de consensus et de la contrainte pénale sont le moment de revendiquer une place centrale pour la probation et les SPIP.

Pour le SNEPAP-FSU, l'administration s'est arrêtée bien avant le milieu du gué et doit se donner les moyens de diffuser les données probantes en criminologie auprès des personnels, pour les intégrer à l'accompagnement des personnes suivies. Il est, en outre, indispensable d'instaurer un lien privilégié entre notre administration et le monde universitaire, pour évaluer et améliorer les prises en charge de nos publics.

Pour mener à bien ces objectifs, le SNEPAP-FSU, syndicat engagé et innovant, compte plus que jamais sur ses militant.es, car ce sont elles et eux qui portent les idées de demain.

Le SNEPAP-FSU continuera à agir pour être une instance d'élaboration collective, visionnaire, en lien avec l'ensemble des acteurs & actrices de la justice et de la fonction publique.

Signataires de la motion

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| 1. Estelle CARRAUD | 8. Gautier SCHONT |
| 2. Annabelle BOUCHET | 9. Alice LIETAR |
| 3. Damien RAMEAU | 10. Bastien PEDEN |
| 4. Marianne GIRARD | 11. Chloé DELENNE |
| 5. Adélaïde MONCOMBLE | 12. André BLANC |
| 6. Jennifer BELLAY | 13. Vincent LE DIMEET |
| 7. Laura LALARDIE | 14. Alexandre DEPIN |